Guillaume de Roanne mourut peu après le 5 octobre 1265 (1).

La donation que nous venons de mentionner fut dans la suite la cause d'un long procès entre les chanoines de Lyon et les comtes de Forez (2). Plus d'un demi-siècle après, elle faisait encore l'objet d'une transaction dans laquelle les comtes de Forez obtenaient, ce qu'ils avaient toujours revendiqué, « les dîmes, servis, hommages, tailles, tâches et aultres droits dépendant de la châtellenie de Saint-Maurice. »

..... En 1302, Jean Ier, comte de Forez, céda au seigneur de Thiers endetté, en échange de la seigneurie de Thiers, les terres de Cordelles et toutes les dépendances de la châtellenie de Saint-Maurice. Mais cette séparation dura peu et bientôt elles firent retour au comte, augmentées de la terre du Verdier que Guy VII retint pour lui, moyennant 3,600 livres payées à Barthélemy Barbier, bourgeois de Montbrison, auquel elle avait été adjugée.

III

Depuis longtemps déjà à cette époque, la paroisse de Cordelles était formée. La cure, dont la nomination appar-

(1) Quelques années auparavant, le 28 octobre 1261, Guillaume avait donné à l'église métropolitaine de Lyon, tous les droits qu'il avait sur la grande dîme de Cordelles. *(Cartulaire de l'église d'Ainay, tome II, p. 178 et 179).*

(2) Transaction entre Raynaud, comte de Forez, d'une part, et les chanoines et chapitre de Lyon, d'autre part, au sujet d'une donation faite au chapitre par Guillaume, chanoine de l'église de Lyon, de dîmes, servis, hommages, tailles, tâches et autres revenus qu'il possédait dans la paroisse de Cordelles, donation que le comte de Forez disait être nulle parce que toutes ces choses dépendaient de son fief.